

## Annulation de la tenue d'une AG

Par max1509, le 17/06/2014 à 11:47	
Bonjour,	
le conseil syndical souhaite annuler la tenue d'une AG dont les convocations sont déjà parties. Les raisons même de la tenue de cette AG n'étant plus d'actualités. Le syndic nous répond que c'est impossible au motif que lors de la précédente AG, une résolution votée à la majorité stipulait qu'une AG spéciale serait tenue avant le 1er juillet.	
A t on un moyen quelque de forcer l'annulation?	
Merci.	
Max	

## Par domat, le 17/06/2014 à 13:21

bjr,

si l'a.g. précédente a voté une résolution pour la tenue d'une a.g. extraordinaire, ni le syndic, ni le cs ne peut revenir sur cette décision qui doit s'appliquer.

le conseil syndical n'est pas un organe décisionnaire (sauf pour les sujets délégués par l'a.g) et le syndic doit appliquer les décisions de l'a.g.

si le sujet n'est plus d'actualité, prévoyez un apéro à la place, cela renforcera la cohésion de la copro.

cdt

Par max1509, le 17/06/2014 à 15:48

Merci pour cette réponse